

20 avril 2021

Compte rendu provisoire

Participants : Raymond LLORENS, Céline MICHELON, Sylvie GINISTY-TEULON, Nathalie ASTRUC (CA34), Marc NOUGIER (France Active), Cédric SAUR (MSA), Rémi DUMAS, Annabelle VIDAL (JA34), Emmanuel ERBA (Lycée agricole Agropolis), Morgane AMIS (MONTPELLIER METROPOLE), Sophie NOGUES, Laurence TKACZUK (PHLV), Elodie BERNARD, Bénédicte FIRMIN (CIVAM Bio 34), Lara MORNET-HESS (Pays Cœur d'Hérault), Mylène RAUD (DDTM34), Ludovic RAOULT (CER France), Hervé HANNIN (Institut Agro), Bruno CHABERT (CD34), François PURSEIGLE (ENSAT), Bénédicte FIRMIN (CIVAM Bio)

I. CHEFS D'ENTREPRISES AGRICOLES

Attractivité :

Contexte viticole et agricole a été plutôt positif ces dernières années, avec une amélioration de la performance économique des exploitations mais cela risque de diminuer avec les récents événements (COVID, gel). De nombreux départs de chefs d'entreprises sont attendus qui risquent de faire diminuer leur nombre.

Les évolutions sociétales vers le développement durable, l'alimentation consolident la bonne attractivité du métier. Celui-ci est dû aussi au fait que la région est attractive, les prix du foncier restent encore modérés en viticulture (mais pas pour les autres filières), la présence d'un grand bassin de consommation... De plus, le contexte post 2018 (gilets jaunes, COVID) a encore développé l'intérêt pour l'agriculture, mais sous l'angle de recherche d'un nouveau mode de vie autonomie, notamment en maraîchage et élevages.

Les candidats pour l'élevage sont nombreux : Le métier d'éleveur connaît une bonne attractivité, une bonne image de marque : on accepte les contraintes, on vise des filières plus courtes, un autre métier mieux valorisé, aidé par la PAC.

Les candidats choisissent avant tout de s'installer en maîtrisant la transformation et la vente directe, mais cela conduit à des situations très difficiles en termes de vivabilité.

La question du soutien public se pose pour les installations maraîchères dont les candidats affluent mais qui présentent pour beaucoup des lacunes en technicité et gestion d'entreprise ;

La réforme des retraites a suspendu les départs.

Foncier :

Enjeu de conserver des terres productives par la mise en place de PAEN, de limites franches d'urbanisation à travers les documents d'urbanisme

Au-delà, sans action forte sur le foncier, risque de concentration et de baisse du nombre d'exploitants : Il faut une réforme du foncier pour par exemple taxer les terres qui ne seraient pas valorisées par l'agriculture, car l'exonération de la TNFB si on met à bail n'est pas incitative (100€ par ha n'aura pas d'effet levier).

La Safer joue un rôle très important de maintien des prix dans un contexte (périurbain) difficile. Elle fait notamment des conventions avec les coopératives pour porter du foncier et favoriser l'installation pour des nouveaux candidats. En tout elle a acheté 2000 ha (autour de 2M€).

II. INSTALLATIONS

Phénomène de défiance envers ce qui existe (les institutions comme les chambre d'agri, les filières existantes, etc.), forme d'anti-complotisme.

Viser 300 à 350 installation mais pas n'importe comment : il faut aider (les maraîchers) à **se structurer**, améliorer la technicité et la gestion d'entreprise car la diversification trouve ses limites dans le temps de travail et la valorisation du temps de travail horaire. Quelle organisation de producteurs peut se porter porteuse d'aides à l'installation ou à l'investissement (comme dans d'autres filières : viticulture) ?

Enjeu de mutualisation des moyens de production (prêt de tracteurs, travaux agricoles par des entreprises voisines) et de commercialisation : logistique pour répondre à la demande massive.

Effets positifs des politiques publiques : La dernière réforme de la PAC a été favorable à l'installation (DJA, ICHN), notamment en élevage et en grandes cultures.

Sur les aides aux maraichers, les collectivités souhaitent investir dans des projets structurés autour de collectifs (coopératives, associations syndicales autorisées, etc.), mais les producteurs en trajectoire individuelles ne visent pas le collectif.

Enjeu de territorialisation des filières est souligné par le MMAF et la PAC. Augmentation de la taille critique des exploitations pour travailler lié notamment à des démembrements d'exploitations.

Le scénario dépendra des aides publiques sur l'agro-écologie et les conditions de l'investissement.

Accompagnement

Les acteurs et les offres d'accompagnement sont multiples, mais il faut mettre de l'ordre dans tout ça, avec un enjeu de maintien des outils industriels (collecte, transformation, expédition = logistique).

L'accompagnement part de la formation initiale ou professionnelle qui doit être ciblée sur la viabilité et la vivabilité du métier.

III. EMPLOI ET MODELES D'ENTREPRISES

De nouvelles formes d'emploi émergent avec des systèmes de délégation qui s'appuient sur **l'arrivée importante d'investisseurs de filières (négoce) ou familiaux** qui positionnent leur épargne dans l'agriculture car elle représente une sécurité et une diversification de leur épargne. On constate un certain éclatement des systèmes d'exploitation avec l'entrée des affaires familiales dans les modèles qui ont tendance à concourir à la délégation du travail puisque les enfants ne veulent pas y travailler mais considèrent l'exploitation comme un bien patrimonial.

L'agriculteur n'est plus forcément celui qui travaille. Nouveaux dispositifs d'insertion de main d'œuvre dans les métiers car il en va du maintien de l'activité productive avec le besoin de main d'œuvre.

Déléguer ça s'apprend ! La délégation peut être un levier de diversification pour les entreprises agricoles (bcp d'exploitations en grande culture opèrent des travaux sur les vignes arrachées et temporairement plantées en céréales).

Il faut un accompagnement responsable, qui n'est pas déterminé par les effets de mode. La responsabilité de l'accompagnement doit viser la résilience des entreprises faces aux évolutions du climat, des attentes sociétales et des consommateurs. Il faut envisager un revenu pour l'entreprise (qui peut être différent du revenu du producteur) qui lui permette d'investir et de s'adapter aux aléas.

Enjeu du partage de la valeur ajoutée sur toute la filière, et pour ça, créer des filières (ce qui est peu le cas en fruits et légumes).

IV. REVENU

Le problème de la création du revenu repose sur le rapport de force déséquilibré entre acteurs de la production et acteurs de la commercialisation/distribution, et c'est d'autant plus criant en fruits et légumes ou la production est totalement atomisée (à part pour la filière pommes). Il est important de dégager des collectifs pour consolider l'intérêt général et faire levier sur le revenu.

La diversification n'est pas forcément synonyme de diversification des revenus, mais plutôt d'augmentation des charges de travail.

Le revenu repose surtout sur la création de valeur du produit (peu de marge de manœuvre sur les coûts de production). Création de la valeur par la filière, par l'ensemble des acteurs de la filière, y compris les gros qui font figure de locomotive. Enjeu de travailler sur le marketing.

La création de valeur est liée avant tout à la personne qui distribue (et pas forcément à l'acte de production lui-même).

Une partie des installés ne recherchent pas nécessairement l'amélioration du revenu, mais la viabilité et la vivabilité de leur activité. Le métier d'agriculteur n'est d'ailleurs pas choisit pour ses revenus, mais parce que c'est un choix de vie.

Mettre l'augmentation du PBS de la production au regard de l'évolution du PIB français et le mesurer en termes de pouvoir d'achat des producteurs.

EN SYNTHÈSE

Besoin de consolider les données statistiques pour caractériser l'état de santé des entreprises

Renforcer la réflexion autour du collectif et de la solidarité de filière pour une promesse de viabilité

Organiser la coexistence de l'accompagnement entre les multiples acteurs (ECI, OPA,...) pour améliorer la gestion et la technicité des entreprises pour faire face aux aléas (climatiques ou du marché).

